



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-SENSACQ**

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 08

Nombre de suffrages exprimés

Pour : 09
Contre : 00
Abstentions : 00

Date de convocation : 25/09/2023

*Séance ordinaire du 29 septembre 2023 à 19h00
Sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUMONT, Maire*

Membres présents : BEAUMONT Pascal, BERGERET Nathalie, DELHOSTE Jean-Luc, LAFITTE Jean-Baptiste, LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc, LARROUQUÉ, Maryse, MOUNET Nathalie, PORTASSAU Joël.

Excusé : BORTHAYRE Guy, DAVASAGAEN Patricia, THEUX Sabine.

Secrétaire de séance : MOUNET Nathalie.

DEL 2023_09_03 : Subvention exceptionnelle pour l'AMIGYM

Monsieur le Maire précise à son conseil que la commune a été joliment décorée aux couleurs d'Octobre Rose par l'association communale de gym l'AMIGYM ; il rappelle qu'Octobre Rose est une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Il présente la facture des achats des décorations, le montant est de 307€.

Monsieur le Maire propose de participer pour l'achat de ces décorations à hauteur de la moitié de la facture, soit 160€.

L'assemblée délibérante,

VU le Code Général des Collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

CONSIDÉRANT la nécessité de la commune a participer à cette campagne annuelle,

Après en avoir délibéré décide :

- accepte de verser une subvention exceptionnelle de 160€ à l'association communale AMIGYM
- autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention exceptionnelle
- que les crédits nécessaires au versement de cette prime soit inscrit au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,

Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Pascal BEAUMONT

